

MAIRIE DE MONTMAIN

Séance du Conseil Municipal le 7 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le 7 mars 2023 à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, salle du conseil, sous la présidence de Aimé Haraux, Adjoint au Maire.

En préambule de la réunion Monsieur Baudel demande la parole : Depuis le début du mois de décembre, nous demandons des documents communaux afin de préparer au mieux les conseils et participer à la prise de décision. Nous nous sommes même déplacés à plusieurs reprises en Mairie, mais M.Haraux a affiché sa volonté de ne pas nous transmettre ces documents en prétextant d'abord qu'il ne les avait pas, puis qu'il ne voulait pas nous les donner et enfin que nous les aurions quand il l'aurait décidé. Vous qui nous demandé de venir plus souvent en Mairie, pourquoi lorsque nous y venons, nous sommes accueillis avec mépris et entrave, avez-vous donc des choses à nous cacher si les documents concernant la gestion de la commune sont si bons, puisque vous auriez été félicités par l'administration, pourquoi alors se refus. En signe de protestation, nous refusons de siéger à ce conseil, face à une équipe qui nous empêche volontairement d'assurer notre mandat.

Etaient présents :

Mmes MOUSSET Valérie, DUHAMEL Sophie, LEMOINE Françoise
MM. HARAUX Aimé, LECOURT Jacques, MOREAU Jacky, YARD Jean-Luc,

Etaient absents/excusés :

Mmes HARAUX Ludivine, PERCHE Claudine (pouvoir M. Yard),

Etaient absents :

Mme GATTIN Isabelle
M.HÉRISSON François, COLIN Jean-Emmanuel, BAUDEL Aymeric, MIRIANON Cyril.

Conformément à la convocation du 28 février 2023, le conseil municipal s'est réuni le mardi 7 mars 2023 à 19h00, salle du conseil, avec pour ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2022.
2. Consultation des communes sur le projet de RLPI.
3. Délibération pour demander à la préfecture une autorisation pour installer un système de vidéoprotection.
4. Demande de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime au titre du « Financement des études et installations des systèmes de vidéoprotection des communes ».
5. Questions diverses.

Monsieur le président informe que le quorum n'étant pas atteint, la réunion ne peut pas se tenir et sera reportée à une date ultérieure.